

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 803

présenté par
M. Plassard, Mme Firmin Le Bodo, M. Lam et M. Berrios

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
